

Sommaire de la NOUVELLE police Solutions juridiques – Personnel d'ARAG

Pour vous faciliter la vie, voici un tableau comparatif de ce qui a changé et de ce qui reste pareil entre nos anciens produits pour les particuliers et les NOUVELLES Solutions juridiques – Personnel. Comme il s'agit d'un résumé de haut niveau, **nous vous recommandons fortement de lire le libellé des anciennes et des nouvelles polices** pour bien comprendre toutes les différences sur le plan des conditions, des modalités, des franchises et des limites.

Services juridiques	Ancien produit pour les particuliers	NOUVELLE Solutions juridiques - Personnel d'ARAG
Accès illimité à une assistance juridique téléphonique	<input checked="" type="checkbox"/> Inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas
Examen de documents juridiques	<input checked="" type="checkbox"/> Pas inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenant inclus
Rédaction de lettres juridiques simples	<input checked="" type="checkbox"/> Pas inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenant inclus
Accès illimité à une bibliothèque de documents juridiques	<input checked="" type="checkbox"/> Pas inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenant inclus
Soutien psychologique illimité	<input checked="" type="checkbox"/> Pas inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenant inclus
Assistance (illimitée) en cas d'usurpation d'identité	<input checked="" type="checkbox"/> Pas inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenant inclus

Définition du terme « assuré » et éléments de couverture

Protection fournie aux personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Assuré désigné, son conjoint ou conjoint de fait et ses enfants qui vivent habituellement à la même adresse que l'assuré 	<input checked="" type="checkbox"/> Inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas, en plus : + maintenant inclus les membres de la famille qui vivent normalement à la résidence principale + Il est clair que les étudiants à charge qui peuvent vivre temporairement ailleurs sont également couverts
---	--	--

Litiges liés au travail

Protection en cas de litiges liés à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> Contrat de travail ou emploi futur Violation présumée des droits en vertu des lois sur le travail Violation présumée des droits en vertu de la législation sur les droits de la personne, en lien avec l'emploi de l'assuré 	<input checked="" type="checkbox"/> Inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas
Délais de carence	<ul style="list-style-type: none"> 30 jours à partir de la prise d'effet de la police 90 jours à partir de la prise d'effet de la police pour les mises à pied ou les suppressions de postes 	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas

Litiges contractuels

Protection en cas de litiges liés à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> Achat et vente de biens, y compris achat, location, achat-location, entretien courant, réparation, réalisation de tests et nettoyage d'un véhicule Obtention de services Montant dû en vertu d'un contrat de location si le véhicule est déclaré perte totale 	<input checked="" type="checkbox"/> Inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas
Délais de carence	• 90 jours à partir de la prise d'effet de la police	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas
Montant en litige minimal	• 500 \$	• 1 000 \$

Litiges locatifs		
Protection en cas de litiges liés à un bail résidentiel que l'assuré a conclu aux fins de la location de sa résidence principale	<input checked="" type="checkbox"/> Pas inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Maintenant inclus
Délais de carence	<input checked="" type="checkbox"/> Pas inclus	• 90 jours à partir de la prise d'effet de la police
Litiges liés à l'évaluation de perte totale		
Protection en cas de litige avec un assureur automobile en ce qui concerne la valeur d'un véhicule déclaré perte totale	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas
Protection du permis de conduire		
Défense d'un assuré en cas de révocation ou de suspension de son permis de conduire	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas, sauf : L'omission par l'assuré de fournir un échantillon ou son refus de subir un test visant à établir la présence de cannabis est une nouvelle condition aux termes de l'exclusion 1
Défense juridique		
Défense d'un assuré s'il est poursuivi pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Infraction au Code de la route ou aux règlements régissant les véhicules automobiles • Infraction criminelle présumée découlant de son travail à titre d'employé 	<input checked="" type="checkbox"/> Inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas, sauf que l'assuré est maintenant protégé dans les circonstances suivantes : <ul style="list-style-type: none"> + Interrogation par la police ou une autre partie habilitée à engager des poursuites en lien avec une infraction criminelle présumée découlant de son travail + Conduite de son véhicule à des fins commerciales Ce qui n'est pas couvert : <ul style="list-style-type: none"> • L'omission par l'assuré de fournir un échantillon ou son refus de subir un test visant à établir la présence de cannabis est une nouvelle condition aux termes de l'exclusion 1. • Les enquêtes et poursuites en lien avec des allégations de voies de fait ne sont pas couvertes, conformément à l'exclusion générale 10a).
Dommages corporels		
Couverture des frais juridiques pour permettre à l'assuré d'exercer ses droits suite à un accident précis ou soudain qui cause son décès, une maladie ou des dommages corporels	<input checked="" type="checkbox"/> Inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas, sauf : Une affection, une maladie ou un trouble qui se développe graduellement au fil du temps n'est pas couvert, conformément à l'exclusion 3.
Protection des biens et de la propriété		
Protection en cas de poursuite intentée au civil pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Dommages physiques • Nuisance • Atteinte au droit de propriété 	<input checked="" type="checkbox"/> Inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas
Montant en litige minimal	• 500 \$ pour les réclamations liées à des dommages physiques	• 1 000 \$ pour les réclamations liées à des dommages physiques
Franchise	Première tranche de 500 \$ de frais juridiques si ARAG ne réussit pas à régler le litige et qu'un avocat doit être nommé	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas
Protection fiscale		
Protection en cas de contrôle fiscal ou de l'appel d'une décision en lien avec la situation fiscale personnelle de l'assuré	<input checked="" type="checkbox"/> Inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas
Traitement des réclamations		
	Ancien produit pour les particuliers	NOUVELLE Solutions juridiques - Personnel d'ARAG
Type de police	• Basé sur la survenance des dommages	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas
Période de signalement d'une réclamation	• Au plus tard 120 jours après la date de survenance	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas
Perspectives raisonnables	• S'applique à toutes les réclamations en droit civil	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas
Présentation d'une réclamation	• L'assuré joint l'assistance juridique téléphonique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne change pas

Pour obtenir tous les détails sur l'assistance juridique, les services de soutien et la couverture d'assurance, les conditions, les exclusions, les plafonds de garantie et les franchises qui peuvent s'appliquer, veuillez lire les libellés de la police. Les polices d'assurance de protection juridique d'ARAG Solutions juridiques sont souscrites par HDI Global Specialty SE.